



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale

NOR: ENVN8800085A
Version consolidée au 18 juin 2020

Le ministre de l'agriculture, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, et le secrétaire d'Etat à la mer,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Poitou-Charentes, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux et des établissements de cultures marines sur les parcelles habituellement cultivées.

Bryophytes

Bryum neodamense Itzig.

Cephaloziella dentata (Rad.) Mig.

Cephaloziella elachista (Jack.) Schiff.

Crossidium aberrans Holz. et Bartr.

Fissidens rivularis (Spr.) B.S.G.

Lophozia capitata (Hook.) Mac.

Marchesinia mackaïi (Hook.) S. Gray

Oxymitra paleacea Bisch.

Sematophyllum substrumosum (Hamp.) Britt.

Weissia multicapsularis (Sm.) Mitt.

Ptéridophytes

Asplenium billotii F.W. Schultz

Doradille de Billot.

Asplenium forsiense Le Grand

Doradille du Forez.

Asplenium marinum L.

Doradille marin.

Phanérogames angiospermes

1° Monocotylédones :

Aira elegantissima Schur

Canche élégante.

Althenia filiformis Petit

Althénie filiforme.
Asparagus maritimus (L.) Mill.
Asperge maritime.
Asparagus officinalis L. ssp. prostratus (Dumort.) Corb.
Asperge prostrée.
Avellinia michelii (Savi) Parl.
Fétuque d'Avellino.
Brachypodium distachyon (L.) Beauv.
Brachypode à deux épis.
Carex brizoides L.
Laîche fausse-brize.
Carex lasiocarpa Ehrh.
Laîche filiforme.
Carex strigosa Hudson
Laîche à épis grêles.
Carex umbrosa Host ssp. umbrosa
Laîche ombreuse.
Crypsis aculeata (L.) Aiton
Crypside piquant.
Crypsis alopecuroides (Piller et Mitterp.) Schrader
Crypside faux-vulpin.
Dactylorhiza elata (Poiret) Soo ssp. sesquipedalis (Willd.) Soo
Orchis élevé.
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser
Epipactis rouge sombre.
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz
Epipactis à petites feuilles.
Epipactis muelleri Godfery
Epipactis de Mueller.
Epipactis phyllanthes G.E. Sm.
Helléborine à fleurs vertes.
Eriophorum latifolium Hoppe
Linaigrette à larges feuilles.
Festuca paniculata (L.) Schinz & Thell. ssp. spadicea (L.) Litard.
Fétuque en panicule.
Gladiolus illyricus Koch
Glaieul d'Illyrie.
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard
Orchis odorant.
Iris spuria L. ssp. maritima P. Fourn.
Iris maritime.
Juncus striatus Schousboe ex E.H.F. Mayer
Jonc strié.
Lilium martagon L.
Lis martagon.
Limodorum abortivum (L.) Schwartz var. trabutianum (Batt.) Rouy
Limodore occidentale.
Luronium natans (L.) Rafin.

Flûteau nageant.
Miliun vernale Bieb. ssp. Scabrum L.C.M. Richard
Millet de printemps.
Muscari botryoïdes (L.) Miller
Muscari botryoïde.
Muscari lelievrei Boreau
Muscari de Lelièvre.
Narcissus poeticus L. ssp. poeticus L.
Narcisse des poètes.
Ophrys lutea (Gouan) Cav. ssp. murbeckii (Fleischm.) Soo
Ophrys jaune.
Orchis laxiflora Lam. ssp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens
Orchis des marais.
Orchis simia Lam.
Orchis singe.
Pancratium maritimum L.
Lis de mer.
Paris quadrifolia L.
Parisettes à quatre feuilles.
Rhynchospora alba (L.) Vahl
Rhynchospora blanc.
Rhynchospora fusca (L.) Aiton fil.
Rhynchospora brun.
Romulea columnae Sebastiani & Mauri ssp. columnae.
Romulée à petites fleurs.
Scirpus pungens Vahl
Souchet piquant.
Serapias cordigera L.
Sérapias en coeur.
Serapias vomeracea (Burm.) Briq. ssp. vomeracea
Sérapias en soc.
Stipa pennata L.
Plumet.
Stratiotes aloïdes L.
Aloès d'eau.
Triglochin palustris L.
Troscart des marais.
Zostera marina L.
Zostère marine.
2. Dicotylédones :
Aconitum napellus L.
Aconit napel.
Aconitum vulparia Reichenb.
Aconit tue-loups.
Ajuga occidentalis Br. Bl.
Bugle occidental.
Alyssum montanum L.
Alysson des montagnes.

Anagallis minima E.H.L. Krowse
Centenille.
Anemone ranunculoïdes L. ssp. ranunculoïdes
Anémone fausse-renoncule.
Arabis glabra (L.) Bernh.
Arabelle glabre.
Arctostaphylos uva-ursi (L.) Sprengel
Raisin d'ours.
Argyrobium zanonii (Turra) P.W. Ball
Argyrolobe de Linné.
Bellis pappulosa Boissier
Pâquerette pappuleuse.
Blackstonia perfoliata Hudson s.s.p. serotina Volmann
Centaurée jaune tardive.
Brassica oleracea L. ssp. oleracea
Chou.
Cardamine bulbifera (L.) Crantz
Cardamine à bulbilles.
Cardamine heptaphylla (Vil.) O.E. Schultz
Dentaire pennée.
Centaurea triumfetti All.
Centaurée de Trionfetti.
Cerastium dubium (Bast.) O. Schwartz
Céraiste douteux.
Cistus laurifolius L.
Ciste à feuilles de laurier.
Cochlearia anglica L.
Cranson d'Angleterre.
Convolvulus lineatus L.
Liseron à rayures parallèles.
Dipsacus pilosus L.
Cardère poilu.
Doronicum pardalianches L.
Doronic panthère.
Echium plantagineum L.
Vipérine à feuilles de plantain.
Erucastrum nasturtiifolium O.E. Schulz
Fausse roquette à feuilles de cresson.
Galium boreale L.
Gaillet boréal.
Galium glaucum L.
Gaillet glauque.
Geranium tuberosum L.
Géranium tubéreux.
Globularia valentina Willk.
Globulaire de Valence.
Helianthemum canum (L.) Baumg. ssp. canum.
Hélianthème de chiens.

Hymenolobus procumbens Nutt.
Hutchinsie couchée.
Hypericum linarifolium Vahl
Millepertuis à feuilles de lin.
Hypochoeris maculata L.
Porcelle à feuilles tachées.
Hyssopus officinalis L. ssp. canescens Briq.
Hyssope blanchâtre.
Inula helvetica Weber
Inule de Suisse.
Lathyrus palustris L. ssp. palustris.
Gesse des marais.
Leucanthemum graminifolium (L.) Lam.
Leucanthème à feuilles de graminées.
Linaria arenaria D.C.
Linaire des sables.
Linum austriacum L. ssp. collinum Nyman.
Lin d'Autriche.
Myrica gale L.
Piment royale.
Neastostema apulum M. Johnston
Grémil d'Apulie.
Nymphoïdes peltata (S.G. Gmelin) O. Kuntze
Limnanthème faux nénuphar.
Ononis reclinata L.
Bugrane à fleurs pendantes.
Onosma fastigiata Br. Bl. ssp. atlantica Br. Bl.
Orcanette atlantique.
Otanthus maritimus (L.) Hoffm et Link.
Diotis blanc.
Pallenis spinosa Cass. ssp. spinosa
Pallénis épineux.
Pedicularis palustris L. ssp. palustris L.
Pédiculaire des marais.
Peucedanum alsaticum L.
Peucédan d'Alsace.
Peucedanum officinale L. ssp. officinale
Peucédan officinal.
Phillyrea angustifolia L.
Alavert à feuilles étroites.
Phillyrea latifolia L.
Alavert à feuilles larges.
Pisum sativum L. ssp. elatius Ascherson et Graebn.
Pois élevé.
Potentilla palustris (L.) Scop.
Potentille des marais.
Pulsatilla rubra (Lam.) Delarbre ssp. rubra.
Pulsatille rouge.

Pulsatilla vulgaris Miller ssp. *vulgaris*.
Pulsatille vulgaire.
Pyrola chlorantha Swartz
Pyrole à fleurs verdâtres.
Ranunculus gramineus L.
Renoncule à feuilles de graminée.
Ranunculus hololeucos Lloyd
Renoncule blanche.
Ranunculus trilobus Desf.
Renoncule trilobée.
Rhamnus saxatilis Jacq. ssp. *saxatilis*.
Nerprun des rochers.
Rhus coriaria L.
Sumac des corroyeurs.
Rumex maritimus L.
Patience maritime.
Rumex palustris Sm.
Patience des marais.
Scorpiurus muricatus L.
Chenillette à fruits portant des pointes.
Scorzonera hirsuta L.
Scorsonère à feuilles poilues.
Scrophularia scorodonia L.
Scrofulaire à feuilles de germandrée.
Sedum sediforme (Jacq.) Pau
Orpin élevé.
Sedum villosum L.
Orpin velu.
Sideritis hyssopifolia L. ssp. *guillonii* (Timb. Lagr.) Rouy
Crapaudine de Guillon.
Silene laeta A. Br.
Silène vert tendre.
Silene portensis L.
Silène de Porto.
Silene vulgaris Bor. ssp. *maritima* var. *bastardii*
Silène de Bastard.
Sisymbrella aspera (L.) Spach ssp. *aspera*
Cresson âpre.
Sisymbrium austriacum Jacq. ssp. *chrysanthum* (Jord.) Rouy et Fouc.
Roquette d'Autriche.
Spiraea hypericifolia L. ssp. *obovata* (Waldst. et K. ex Willd.) Dostal
Spirée à feuilles de millepertuis.
Stachys heraclea All.
Epiaire d'Héraclée.
Stachelina dubia L.
Stéhéline douteuse.
Thesium divaricatum Jan ex Mert. et Koch
Thésium divariqué.

Trifolium bocconeï Savi

Trèfle de Boccone.

Trifolium stellatum L.

Trèfle étoilé.

Trigonella gladiata Steven

Trigonelle armée.

Trigonella monspeliaca L.

Trigonelle de Montpellier.

Vicia cassubica L.

Vesce de Cassubie.

Vicia narbonensis L.

Vesce de Narbonne.

Viola pumila Chaix

Petite violette.

Article 2

Afin de prévenir sa disparition et de permettre la conservation de son biotope, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de la Vienne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages de l'espèce :

Carex arenaria L.

Laîche des sables.

Article 3

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation, le directeur de la pharmacie et du médicament et le directeur des pêches maritimes et des cultures marines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement,

du logement, de l'aménagement du territoire

et des transports, chargé de l'environnement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la protection de la nature,

F. LETOURNEUX

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la pharmacie

et du médicament :

Le chef de service,

J.-L. KEENE

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,

A. CHAVAROT

Le secrétaire d'Etat à la mer,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur des pêches maritimes

et des cultures marines,

J.-Y. HAMON